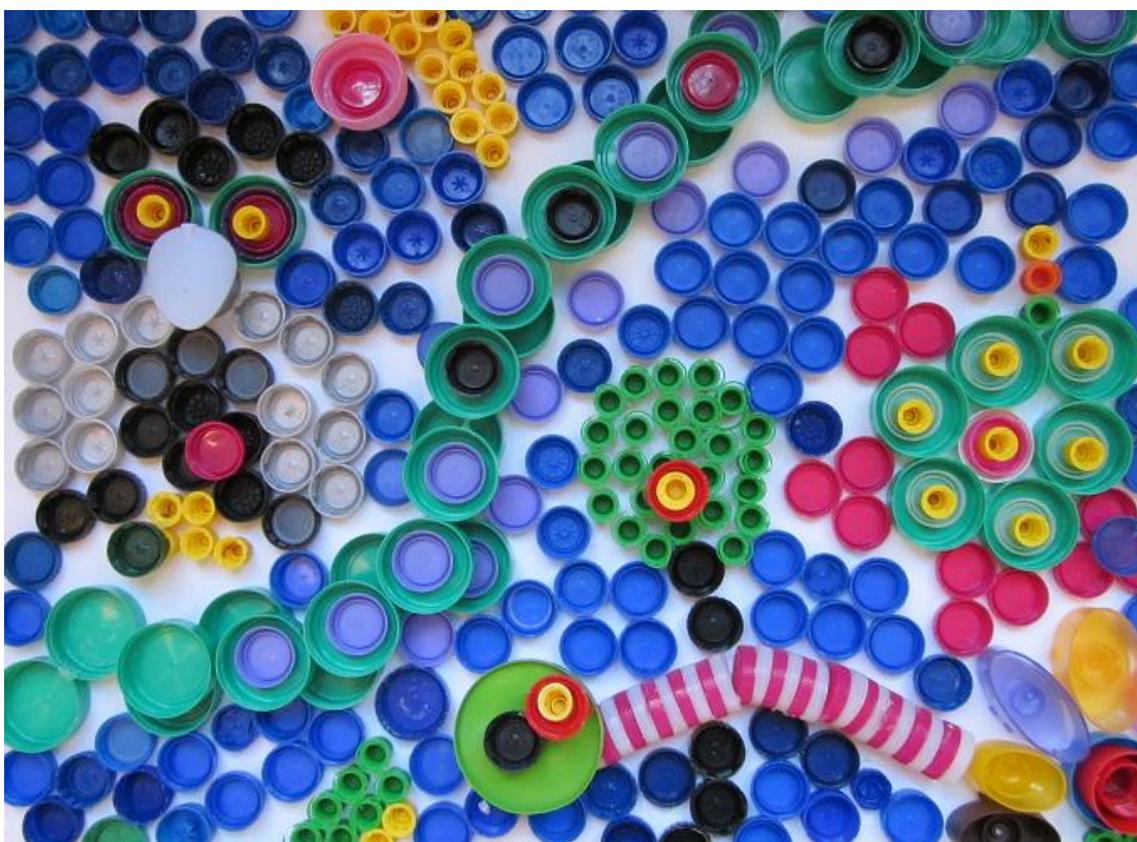


Rapport annuel de la Commission Communale Pour l'Accessibilité

Ville de Rouen - Année 2014



Collage réalisé par des enfants dans le cadre de l'action
de sensibilisation « handibouchon ».

Version Facile à lire et à comprendre



Sommaire

1 – La politique handicap de la ville	p.3
Présentation de la commune	p.3
La Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA)	p.3
2 – Le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports	p.6
A – L'accessibilité du cadre bâti	p.6
B – L'accessibilité de la voirie et des espaces publics	p.8
C – L'accessibilité des transports collectifs	p.13
3 – Le recensement des logements accessibles aux personnes en situation de handicap	p.14
4 – La vie du citoyen	p.15
A – L'accès aux démarches administratives	p.15
B – L'accès à la culture	p. 18
C – L'accès aux loisirs et aux manifestations publiques	p.23
D – L'accueil de l'enfant	p.26
E – L'accès aux commerces	p.34
F – Le parcours de vie	p.35
5 – La ville et ses agents	p.36
A – L'accès à l'emploi	p.40
B – La formation du personnel	p.40
C – Une initiative du personnel	p.41
D – Des aides sociales	p.41
Conclusion	p.41
Annexes	p.43

Comme le dit le Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel de la **CCPA** est obligatoire.

CCPA = Commission Communale Pour l'Accessibilité

Ce rapport est le 5^{ème} rapport annuel de la CCPA.

1 - La politique handicap de la ville

Présentation de la **commune :**

Ici **commune** veut dire ville.

A Rouen, il y a 111 557 habitants.

La Ville est située au bord de la Seine.

Elle possède un centre historique très **riche** qui est composé de petites rues souvent pavées et de bâtiments très anciens.

Dans cette phrase **riche** veut dire qui a beaucoup de sites importants et anciens.

Certains quartiers sont sur des sols en pentes.

Cela rend les travaux de mise en accessibilité parfois très difficile.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Ville fait partie de la Métropole Rouen-Normandie.

La Métropole Rouen-Normandie regroupe 71 communes.

La Métropole Rouen-Normandie compte plus de 500 000 habitants.

La Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) :

Depuis 2007, la ville de Rouen a mis en place une CCAPH (Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées).

Cette commission est composée d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette année, 13 associations participent à la Commission.

En 2014 la commission a changé de nom.

Désormais elle s'appelle CCPA (Commission Communale Pour l'Accessibilité).

Elle accueille aussi de nouvelles associations.

Ces associations représentent les commerçants et les personnes âgées (ou séniors).

La commission est présidée par l'adjointe au Maire en charge des personnes en situation de handicap.

Les missions de la CCPA :

- Ecrire un rapport sur l'accessibilité des bâtiments de la ville, des rues et des routes, des espaces publics et des transports en communs.
- Ecrire un rapport [annuel](#) sur les travaux et les progrès en accessibilité qu'a fait la ville.
Ce rapport est présenté au Conseil Municipal.
[Annuel](#) veut dire tous les ans.
- Proposer des solutions pour améliorer l'accessibilité de la ville.
- Vérifier tous les ans le nombre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Faire une liste de tous les lieux accessibles au public.

La CCPA se réunit 4 à 5 fois par an.

Les réunions en 2014 :

- **Le 20 février 2014**
 - Travail sur le projet des **cheminements** accessibles de la ville.
Cheminements veut dire trajets
 - Présentation du projet accessibilité pour le Gros Horloge.

- **15 mai 2014**
 - Présentation du rapport annuel de 2013 de la CCPA.

- **4 juillet 2014**
 - Présentation des projets suivis par la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU).
 - Point sur le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).
 - Point sur l'accessibilité de la manifestation « Rouen sur mer ».
 - Echanges sur les événements organisés par la Ville.

- **2 octobre 2014**
 - Discussions sur le futur « Guide du commerçant ».

- **1^{er} décembre 2014**
 - Présentation de ce qui est fait en matière d'accessibilité par la Direction des Temps de l'Enfant (DTE).

Les visites sur le terrain :

- **8 janvier 2014**
 - Visite du cheminement allant de la gare au musée des Beaux-arts.

- **22 janvier 2014**
 - Visite de celui allant du musée des Beaux-arts à la rue d'Amiens.

- **18 février 2014**
→ Visite de celui allant de la rue d'Amiens au Centre Hospitalier Universitaire (CHU).
- **18 décembre 2014**
→ Visite du site de « Rouen Givrée ».

Des groupes ont travaillé sur différents sujets comme : les boucles magnétiques ou la [charte](#) couleur de la Ville.

Une [charte](#) est un règlement.

Les membres de la CCPA sont associés au Comité de Pilotage du PAVE.

Une première réunion a eu lieu le 29 août 2014.

2 - Bilan de l'état d'accessibilité

A - L'accessibilité du [cadre bâti](#)

Le [cadre bâti](#) c'est l'ensemble des bâtiments et habitations privés ou collectifs.

Les ERP (établissements recevant du public) de la ville :

Cette année, la Ville a continué les travaux pour la mise en accessibilité des ERP.

Quelques exemples :

- Mise en place d'une [signalétique](#) à la bibliothèque de la Grand'Mare.

[Signalétique](#) veut dire descriptif, guidage.

- Pose d'une **main courante** à l'entrée de la bibliothèque des Capucins.

Une **main courante** est une rampe d'escalier à laquelle on peut se tenir.

- Installation d'une sonnette à l'entrée de l'abbatiale Saint-Ouen.
La sonnette est signalée par 1 mot + 1 pictogramme  Elle permet aux personnes qui en ont besoin d'appeler un agent d'accueil qui viendra leur ouvrir la porte accessible.
- Pose de bandes d'éveil de vigilance à l'intérieur de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc.
- Installation de toilettes  à l'école maternelle Charles Nicolle.
- Création de salles pour la classe autisme à l'école Graindor.
- Remplacement de tapis de sol à l'entrée de plus de 40 établissements.

La nouvelle crèche « Etoile du sud » est entièrement accessible.
Elle accueille des enfants depuis la rentrée de septembre 2013.

L'école + le centre de loisirs Rosa Parks, et le gymnase Nelson Mandela ouvriront en septembre 2015.
Ils sont tous accessibles.

La Ville prépare son Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).
Cet Ad'AP permettra à la Ville de prévoir les travaux à faire par ordre d'urgence pour les prochaines années.

Les ERP (établissements recevant du public) **privés :**

Ici **privés** veut dire que ce sont des magasins, des boutiques, des cabinets médicaux, des centres commerciaux ...

Certains établissements ont déposé à la ville de Rouen des dossiers de demande pour faire des travaux d'accessibilité.

Ces dossiers sont étudiés par la Commission Communale d'Accessibilité.

La Commission donne des conseils, elle dit ce qui peut être fait et ce qui ne peut pas être fait.

En 2014, il y a eu :

- 79 dossiers de demandes pour :
 - permis de construire.
 - autorisations de travaux.

B - L'accessibilité de la voirie et des espaces publics

La voirie c'est l'ensemble des rues, routes et trottoirs

L'aménagement urbain :

Urbain veut dire de la ville

La ville de Rouen travaille avec des associations sur les projets de travaux d'accessibilité.

Elle fait attention aux besoins des personnes en situation de handicap pour améliorer son accessibilité et permettre des déplacements de meilleure qualité.

Elle fait aussi attention aux matériaux et aux mobiliers qui sont utilisés.

L'accessibilité de la voirie :

La voirie c'est l'ensemble des rues, des routes et des trottoirs.

La Ville travaille aussi à l'accessibilité de sa voirie.

La CCPA (Commission Communale Pour l'Accessibilité) a choisi 2 cheminements dans la ville à mettre en accessibilité.

Ces 2 cheminements prioritaires sont un début.

Il y en aura d'autres par la suite.

Ces travaux font partie du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) de la ville.

Une première réunion concernant le PAVE a eu lieu en août 2014.

Les 2 cheminements retenus sont :

Cheminement 1 :

- La gare SNCF
- La rue Jeanne d'Arc (jusqu'au Square Verdrel)
- La rue Jean Lecanuet
- La place de l'Hôtel de Ville
- La rue des Boucheries saint Ouen
- La rue d'Amiens
- Le boulevard Gambetta jusqu'à la place saint Hilaire.

Cheminement 2 :

- La gare SNCF
- La rue Jeanne d'Arc
- Le pont Jeanne d'Arc
- L'avenue Jacques Cartier
- L'avenue de Bretagne jusqu'au bâtiment de la CPAM (Sécurité sociale).

Après la visite du cheminement 1, des remarques ont été faites sur son accessibilité.

Des solutions sont proposées pour améliorer le déplacement des personnes.

En 2015 :

Des visites sur le terrain sont programmées sur le cheminement 2 et la poursuite de l'élaboration du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

Les travaux sur le cheminement 1 vont être réalisés.

D'autres travaux seront faits en ville comme la correction de **dévers** et le changement de **revêtement** de certaines rues.

Le **dévers** c'est l'inclinaison d'une rue, d'un trottoir, d'un chemin dans le sens de la largeur.

Une inclinaison dans le sens de la longueur, c'est une pente.

Un **revêtement** c'est ce qui recouvre une surface comme une route.

Les signaux sonores aux feux de signalisation :

Feux de signalisation = feux tricolores ou feux de la circulation.

Depuis 2011, quand il y a des travaux de réalisés aux carrefours, la Ville installe des signaux sonores aux passages piétons. Les signaux sonores sont utiles aux personnes handicapées visuelles.

En 2014 le carrefour de la rue Armand Carrel et de la rue d'Amiens a été totalement équipé.

Les carrefours qui ont été équipés en priorité ont été sélectionnés avec l'aide de personnes handicapées visuelles.

Prêt avec **caution** de télécommandes pour les signaux sonores :

Une **caution** est une somme d'argent que l'on laisse pour pouvoir rembourser le matériel que l'on emprunte si il est abîmé ou cassé.

Depuis juillet 2014, les personnes handicapées visuelles qui souhaitent avoir une télécommande pour faire marcher les signaux sonores peuvent la demander à l'accueil de la Mairie de Rouen.

Le plan des carrefours équipés de ces signaux sonores et leur liste sont sur le site internet **rouen.fr**.

Les places de stationnement réservées :

A Rouen, il y a 528 places de stationnement réservées aux personnes ayant la carte européenne de stationnement. Ces places sont plus nombreuses dans les zones du centre ville où se trouvent les sites touristiques et les commerces.

Dès qu'elle le peut, la Ville crée des stationnements réservés pour répondre aux besoins des personnes.

La police [verbalise](#) les voitures garées à des endroits où elles n'ont pas le droit d'être : passages piétons, trottoirs, [pistes cyclables](#).

Ici [verbaliser](#) veut dire mettre une amende à quelqu'un.

Une [piste cyclable](#) est une piste pour les vélos.

En 2014 il y a eu :

- 17 939 amendes pour stationnement :
 - sur des emplacements réservés aux personnes handicapées.
 - sur des [voies piétonnes](#).

Une [voie piétonne](#) est une voie réservée aux personnes à pied.

→ sur les trottoirs et les passages piétons.

→ sur les pistes cyclables.

Certaines voitures ont été mises en fourrières.

La police municipale surveille environ 10 zones qui peuvent être dangereuses pour la circulation des personnes à mobilité réduite.

Toutes les semaines, la police fait un point avec le service « Occupations commerciales ».

Ensemble ils vérifient que les commerçants respectent bien l'espace qui leur est **attribué**.

Attribuer veut dire mettre à disposition, prêter.

Quand les commerçants ne respectent pas cet espace, la police peut les verbaliser ou leur retirer les autorisations donner par la Mairie.

Exemples : des chevalets et des terrasses de bars ou de restaurants qui sont installés sans autorisation ou qui dépassent de l'espace attribué au commerçant.

En 2014, il y a eu 156 interventions de la police municipale pour ce type d'**infraction**.

Infraction veut dire faute, délit.

Les espaces verts :

Les aménagements :

Depuis plusieurs mois, un travail de réflexion est fait sur l'accessibilité du Jardin des Plantes de Rouen.

La Ville souhaite que ce jardin soit **labellisé** « Tourisme et Handicap ».

Labelliser un lieu c'est lui donné un niveau de qualité.

En 2014 des **agrès** ont été installés dans les jardins de l'Hôtel de Ville.

Des **agrès** sont des accessoires pour faire du sport.

Certains agrès sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ces installations ont été faites grâce au travail des conseils de quartier et au budget participatif.

→ Vous pouvez voir les photos en annexes.

L'événementiel et les manifestations culturelles :

Le festival « Graines de jardin » prend en compte le handicap.

En mai 2014, le thème était « Les 5 sens ».

Il y a eu des partenariats avec l'Idefhi, l'Adapt et les Papillons Blancs de l'agglomération rouennaise et du pays de Caux.

Une visite du verger a été organisée pour les personnes avec un handicap visuel.

La visite s'est faite avec des descriptions et la possibilité de toucher.

Une visite de la collection des **fuchsias** a été proposée en LSF (Langue des Signes Française) pour les personnes en situation de handicap auditif.

Des **fuschias** sont des fleurs

Des places de parking temporaires ont été prévues pour les personnes en situation de handicap.

C - L'accessibilité des transports collectifs

Les transports collectifs de la ville de Rouen sont gérés par la Métropole Rouen-Normandie.

En novembre 2012, la Métropole a fait un bilan de l'accessibilité des transports collectifs.

Ce bilan a montré que plus de la moitié des lignes de bus sont accessibles : les arrêts de bus + les véhicules.

A Rouen, il y a 48 arrêts de bus qui ne pourront pas être accessibles à cause de problèmes techniques trop difficiles à résoudre.

Il existe aussi :

- un service de transport accessible pour les personnes à mobilité réduite.
Ce service s'appelle : Handistuce.
- un service d'alerte par sms ou e-mail qui prévient les usagers qui le souhaite quand il y a des pannes d'ascenseur ou d'escalator.
- un système pour signaler les problèmes.
Ce système est gratuit et mis à la disposition de tous.

Chaque année, la Métropole publie un guide de l'accessibilité pour tous.

En 2014, à Rouen il y a eu 12 arrêts mis en accessibilité.
Tous les panneaux des lignes Fast (F1, F2, F3, F4 et F5) ont été changés par des panneaux accessibles.

Perspectives :

En 2015, tous les véhicules de la Métropole seront accessibles.

3 - Le recensement des logements accessibles aux personnes en situation de handicap

Le **recensement** c'est le fait de compter, de faire l'inventaire de quelque chose.

La ville de Rouen a fait une demande de recensement des logements accessibles aux bailleurs sociaux de son territoire.

Un questionnaire a été envoyé aux 13 bailleurs qui gèrent les logements sociaux de type HLM.

Seulement 8 bailleurs sociaux ont répondu :

- Rouen Habitat
- Logiseine
- ICF Atlantique

- Quevilly Habitat
- Le foyer du toit familial
- HLM de la région d'Elbeuf
- Logeal
- Dialogue

Sur la ville de Rouen il y a au total 13 779 logements sociaux.

Parmi ces logements, 10 476 sont gérés par les 8 bailleurs qui ont répondu au questionnaire.

Sur ces 10 476 logements sociaux :

- 5 148 ne sont pas accessibles.
→ marches ou escaliers pour entrer dans le bâtiment, pentes trop importantes et pas d'ascenseurs.
- 3 729 accessibles avec une canne.
→ marches ou escaliers pour entrer dans le bâtiment, pentes trop importantes et ascenseurs trop petits.
- 1 599 sont accessibles aux fauteuils roulants.
→ Pas de marches ou d'escaliers pour entrer dans le bâtiment, pentes légères et ascenseurs accessibles.

4 - La vie du citoyen

La Ville porte une attention particulière à la vie de tous ses habitants. Que ce soit pour l'accès aux démarches administratives, aux loisirs, à la culture, à l'accueil des enfants ...

A - L'accès aux démarches administratives

L'accueil des publics

La ville de Rouen souhaite poursuivre sa démarche d'amélioration de l'accueil de tous les publics.

En 2013, une étude en accessibilité a été réalisée sur le site de l'Hôtel de Ville et des mairies annexes par l'Urapei Haute-Normandie. Cette étude a été prise en compte pour faire certains travaux.

La Ville sensibilise aux handicaps les agents en contact avec les publics.

L'Urapei Haute-Normandie a fait une formation intitulée « Accueillir et renseigner les personnes handicapées mentales ». Cette formation s'est déroulée au cours du premier trimestre 2014.

En cas de besoin, la Ville peut faire appel à un service de traduction en LSF (Langue des Signes Française).

En 2014, ce service a été proposé pour :

- 11 visites culturelles.
- les réunions de la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA).
- les vœux du Maire.
- des rendez-vous à l'école et à la crèche.
- des réunions entre des agents de la Mairie et des usagers.

Un fauteuil de transport est mis à la disposition des visiteurs. Ce fauteuil se trouve à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC) :



Cette méthode de communication permet de rendre accessible l'information au plus grand nombre.

Elle met en avant l'utilisation d'un vocabulaire adapté associé à des illustrations : images, pictogrammes, photos ou dessins.

Un groupe d'agents a été formé à la méthode par l'Urapei.

Ce groupe travaille pour mettre en FALC certains documents de la Ville.

2 documents ont été validés par l'association TEAM et porte le logo « Facile à lire ».

Les documents réalisés en FALC sont :

- l'attestation d'accueil
- l'écrivain public

Vous pouvez voir ces documents en annexes.

L'accès à l'information :

Le magazine Rouen Mag existe aussi en version braille.

L'accessibilité web :

Le site internet **rouen.fr** est accessible.

Le site est classé AA, et une partie est même classée AAA.

La note AAA est le niveau le plus élevé d'accessibilité.

En 2015, la Ville met sur son site une page spéciale pour les commerçants et les professions libérales (médecins, dentistes, coiffeurs ...).

Cette page aide les commerçants dans leur démarche de mise en accessibilité de leur magasin, boutique, cabinet ou salon. Ils peuvent trouver des informations et des conseils pour faire leur Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Des liens permettent de télécharger les formulaires nécessaires et d'avoir des conseils complémentaires.

B - L'accès à la culture

La ville Rouen souhaite développer encore plus l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap.

Elle veut favoriser un accès autonome à la culture et à la création.

La ville de Rouen a un partenariat avec le GIHP (Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques) en ce qui concerne son engagement « Culture et handicap ».

Le Muséum d'Histoire Naturelle:

Le Muséum accueille régulièrement des groupes de jeunes ou d'adultes en situation de handicap.

En 2014, le Muséum a accueilli 11 groupes.

Des « médiations » sont proposées à des enfants en situation de handicap mental qui sont en institut.

Toute l'année, les jeunes ont participé à des activités manuelles comme la création de décors et de masques.

Ils ont participé aussi au montage de petites expositions.

Le Muséum est labellisé « Tourisme et Handicap » pour les handicaps moteurs et mentaux.

Le Conservatoire :

Le Conservatoire de Rouen a mis en place différentes actions :

- Environ 10 adolescents et jeunes adultes en situation de handicap étudient la musique avec des étudiants « valides ». Ils sont intégrés dans le même **cursus** que les autres.

Un **cursus** c'est l'ensemble des études que l'ont fait dans une discipline (ici la musique).

- Tous les samedis matins, 20 jeunes en situation de handicap mental de l'association TEAM participent à des ateliers de théâtre.

- 1 samedi par mois, il y a « Les samedis du possible ». Cet atelier propose de découvrir différentes disciplines artistiques comme : le théâtre, la musique, la danse, les marionnettes ou la vidéo.
Un groupe de 20 à 25 personnes participent à cet atelier.
Le groupe est composé de personnes « valides » et de personnes handicapées.
En fin d'année un film est projeté pour présenter le travail réalisé par le groupe.
- Tous les ans, le Conservatoire organise pour un groupe de 8 jeunes autistes de l'IME (Institut Médico Educatif)
 - « L'escale » 5 à 6 séances de découverte musicale et sonore.
Un intervenant participe aux séances musicales et travaille avec la [musicothérapeute](#) qui s'occupe du groupe.
Un(e) [musicothérapeute](#) est une personne qui soigne à l'aide de la musique.
- 1 fois par an le Conservatoire organise un concert avec des jeunes du Centre Normandie-Lorraine.
Ces jeunes handicapés visuels écrivent leurs propres chansons qui sont [orchestré](#) par le Conservatoire.
[Orchestrer](#) veut dire mettre en musique pour un orchestre.

Le Conservatoire de Rouen est un établissement de référence dans le domaine de la musique et du handicap.

Les bibliothèques :

Les moyens mis à disposition pour les publics handicapés :

- Un atelier a été proposé à un groupe de 16 adultes handicapés psychique.
Il y a eu en tout 19 séances [hors les murs](#).

[Hors les murs](#) veut dire ailleurs que dans le lieu qui organise.

- Des jeunes bénévoles en Contrat Partenaire Jeune (CPJ) avec la Ville et la [CAF](#) ont réalisé l'enregistrement de [livres audio](#).

[CAF](#) = Caisse d'Allocations Familiales

Un [livre audio](#), c'est un livre que l'on peut lire et écouter.

Ces livres sont fait pour les personnes handicapées visuelles ou les personnes qui ont des difficultés à lire.

Dans toutes les bibliothèques de la ville, il y a plus de DVD, de CD d'histoires dont les textes sont lus et de livres en gros caractères.

Les bibliothèques prêtent aussi selon les demandes des liseuses et des tablettes tactiles.

Ces appareils possèdent une fonction agrandissement de texte.

Les produits numériques comme les magazines ou les ebooks ont été développées.

Il y en a pour tous les publics et ils peuvent être lus de chez soi.

Il existe aussi un partenariat entre les bibliothèques et l'association Valentin Hauÿ (handicap visuel).

Ce partenariat a pour objectif de développer et de moderniser les supports de lecture pour les personnes handicapées visuelles.

Ce projet s'appelle : « Agir pour la lecture : DAISY dans votre bibliothèque ».

Les musées :

Cette année, les musées de Rouen ont accueilli 487 visiteurs en situation de handicap soit au total 55 groupes.

Plusieurs actions culturelles ont eu lieu cette année avec 12 structures différentes comme par exemple avec :

- « Les Lierres » établissement de l'association l'Amer (Association Médico Educative Rouennaise).
Depuis 2010, l'association et le musée propose à des adultes en situation de handicap mental des visites et des ateliers.
En 2014, 143 visiteurs ont participé à des visites libres ou commentées et à des ateliers de pratique artistique.
- L'Idefhi (Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion).
Toute l'année, le musée accueille des enfants de l'IME (Institut Médico Educatif) de l'Idefhi et leur fait découvrir les collections du musée des Beaux-Arts.
- L'hôpital « Corot » de Mantes la jolie.
Des visites au Musée sont organisées depuis 2013.
En 2014, 59 personnes en situation de déficience psychique ont travaillé en groupe sur la thématique du corps.

Autres sites culturels :

La Direction du Développement Culturel de la Ville a organisé :

- Pour la fête du changement d'heure, une visite en LSF (Langue des Signes Française) du Gros-Horloge.
9 personnes ont participé à cette visite.
- Pour le Gros-Horloge, une vidéo d'une visite virtuelle a été faite pour les personnes qui ne peuvent pas monter aux étages.
Elle est également traduite en LSF.

La ville de Rouen souhaite faire labelliser « Tourisme & Handicap » l'abbatiale Saint Ouen et le Gros-Horloge.

Les événements culturels :

Différents événements ont été proposés aux publics en situation de handicap :

- « Histoires cachées » :

Pendant « Le Printemps de Rouen », la compagnie de théâtre « Begat Theater » a organisé une balade sonore dans les rues de la ville.

Les spectateurs avaient des casques audio.

Pour les personnes déficientes visuelles une version adaptée a été proposée.

6 personnes non-voyantes ont participé à cette balade.

Elles étaient accompagnées de spectateurs voyants.

- Sensibilisation à la magie :

La Compagnie d'artistes « 14:20 » a proposé un projet de pratique de la magie.

Ce projet a duré 7 semaines et a eu lieu à l'IEM

(Institut d'Education Motrice) Colette Yver à Rouen.

Cet établissement accueille des enfants et des adolescents handicapés moteur avec des troubles associés.

En mai 2014, les jeunes sont allés voir au Hangar 23

un spectacle de magie de la Compagnie « 14:20 ».

Immédiatement, le groupe a été enthousiasmé par la pratique de la magie.

3 groupes de 6 jeunes aux handicaps différents ont été formés.

Le premier groupe a travaillé les techniques de la magie mentale.

Le second groupe a travaillé les techniques de la magie de manipulation : avec des pièces, des cartes à jouer...

Le troisième groupe a travaillé les 2 techniques.

Pendant la dernière séance, il y a eu une présentation du travail qui a été fait pendant toutes ces semaines.

Ces ateliers de magie ont démontré une fois de plus la qualité pédagogique de projet comme celui-ci.

Il y a eu un véritable travail fait sur la mémoire, le calcul mental, la manipulation et l'[agilité manuelle](#), et la représentation théâtrale.

[Agilité manuelle](#) veut dire être adroit avec ses mains.

C - L'accès aux loisirs et aux manifestations publiques

Les manifestations publiques :

La Ville souhaite rendre ses manifestations publiques accessibles aux personnes handicapées.

Pour cela la Ville prépare ses manifestations à l'avance.

Pendant ces événements, elle met à disposition :

- Des places de stationnement réservées.
- Des toilettes adaptées.
- Des équipements spécialisés.
- Des personnes pour l'accueil et l'accompagnement.

Rouen sur Mer :

Ce qui a été organisé sur cet événement :

- Des places de parking réservées ont été installées près du pont Jeanne d'Arc.
- Des rampes d'accès ont été mises en place pour entrer sur le site.
- Des lieux de repos à l'ombre et des brumisateurs pour se rafraîchir ont été prévus.
- Des toilettes adaptées ont été installées.
- Le terrain de pétanque était entièrement accessible.

- La « cabane à livres » a proposé des livres en gros caractères et des loupes étaient prêtées pour les personnes qui en avait besoin.
- 3 fauteuils adaptés étaient à la disposition des personnes handicapées moteur pour se promener sur le sable.

Pour la 4ème année de suite, l'Adep (Agence pour le Développement des Emplois de Proximité) été présente.

L 'Adep a permis d'accompagner des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées sur les activités qui les intéressaient.

Elle a également proposé de transporter les personnes de leurs structures jusque sur le site de Rouen sur mer.

Certains après-midis, les clubs sportifs présents sur le site ont pu proposé des animations adaptées.

Par exemple :

- La [boccia](#).
La [boccia](#) est un sport de boules qui ressemble à la pétanque.
- Les jeux de ballons sonores.
- La pétanque pour les personnes handicapées visuelles.

Ces activités ont permis de faire découvrir des sports peu connus et peu [médiatisés](#).

[Médiatiser](#) veut dire que l'on parle de quelque chose dans les journaux, à la télévision ou sur internet.

Le soir du 18 juillet, l'APF (Association des Paralysés de France) a organisé un concert de musiques Folk sur le site.

Rouen Givrée :

Pendant un après-midi, des associations de personnes en situation de handicap ont pu rencontrer les joueurs de l'équipe professionnelle de Rouen de hockey sur glace.

Lugiglace :

Un lugiglace est un système qui permet aux personnes en fauteuil d'aller sur la glace avec leur matériel et de ressentir les sensations de glisse.

Le lugiglace a été prêté à la ville de Rouen par la société FM Concepts. Il était mis à disposition des personnes à la patinoire du « Lac Gelé » de l'Hôtel de Ville.

Cette année, 339 personnes en situation de handicap ont été accueillies à « Rouen sur Mer » et 556 à « Rouen Givrée ».

Les partenariats avec des clubs sportifs :

Depuis 3 ans, le Tennis Club d'Ymare et le Comité Régional de Sport adapté organise à Rouen « La semaine du tennis adapté » en partenariat avec la Ville.

Les animations proposées sont accessibles aux personnes handicapées et aux personnes « valides ».

17 clubs sportifs rouennais sont labélisés « Sport et Handicap ».

La vie associative :

La Ville aide les associations de personnes en situation de handicap. Par exemple, la Ville peut leur [mettre à disposition](#) des locaux.

[Mettre à disposition](#) veut dire prêter.

La Ville peut être partenaire pour certaines actions ou évènements. Elle peut aider les associations financièrement en leur donnant des subventions.

2 maisons de quartier ont été rendues accessibles en 2014 :

- la maison de quartier de l'île Lacroix
- la maison de quartier Louis Poterat (rive gauche)

Les aménagements qui ont été faits concernent des toilettes adaptées, des portes élargies pour le passage des fauteuils roulant ...

D - L'accueil de l'enfant

La petite enfance :

Dans les structures qui accueillent les petits enfants, il y a des places réservées aux enfants en situation de handicap :

- 5 places à la crèche « L'île aux Trésors » + 1 AMP (Aide Médico Psychologique) dans l'équipe.
- 2 places à l'accueil « Voie Lactée » de la crèche « Terre des Enfants ».
- 2 places à la crèche « L'Etoile du Sud » + 1 AMP (Aide Médico Psychologique) dans l'équipe.

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à plus de 5 ans si nécessaire.

En 2011, le service Petite Enfance de la Ville a proposé un projet qui s'appelle : « Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap et de leurs familles dans les crèches de Rouen ».

Les objectifs de ce projet sont :

- Pour l'enfant :
 - Reconnaître sa différence.
 - Faire connaître sa différence aux autres.
 - Se faire respecter avec sa différence.
 - Garantir son bien-être et son épanouissement.
 - Respecter son rythme de vie et ses besoins particuliers.
 - Favoriser le contact avec d'autres enfants et adultes.

- Développer et valoriser ses compétences et ses capacités.
- Pour la famille :
 - Accompagner les familles dans leur démarches. et le parcours de vie de leur enfant.
 - Etre à l'écoute, aider et accompagner.
 - Faciliter l'accès à une structure d'accueil ordinaire à leur enfant.
 - Faciliter le retour à une vie sociale, professionnelle.
 - Lutter contre l'isolement.
- Pour les professionnels :
 - Adapter la prise en charge de l'enfant.
 - Développer le sens de l'observation et de nouvelles pratiques pédagogiques.
 - Identifier les limites des professionnels et les accepter.
 - Développer le travail en réseau.
 - Respecter le rythme de la famille.
 - Développer des compétences relationnelles adaptées (savoir être).
- Pour tout le monde :
 - Ouvrir « l'Autre » qu'il soit enfant, parent ou professionnel, à la différence et à la tolérance.

Ce qui a été fait en 2014 pour atteindre ces objectifs :

Il y a eu des formations pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap :

- 1 formation pour le « savoir être » :
 - Il y a eu 2 fois 3 soirées.
Ces soirées ont été animées par des psychologues spécialisés.
80 agents y ont participé et ont pu développer leurs compétences.

- 1 formation pour le « savoir-faire » :
- Il y a eu 30 heures de travail dans les crèches recevant des enfants handicapés avec une psychothérapeute. Ce travail a permis de réorganiser et d'aménager les espaces, pour avoir un plus grand confort d'accueil pour l'enfant et confort de travail pour l'agent.

En 2015 ces formations seront à nouveau proposées.

Les services Education et Jeunesse de la Ville ont créé une plaquette d'information et une affiche en collaboration avec :

- La Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- La Maison Des Personnes Handicapées (MDPH)
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Ces documents ont été faits pour toutes les structures qui peuvent accueillir des familles.

La ville de Rouen a fait plus de 500 envois.

→ Vous pouvez voir les documents en annexes.

L'école :

A la rentrée scolaire de septembre 2013, plusieurs enfants bénéficiaient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Cette année 34 enfants sont accompagnés.

Les écoles de la Ville accueillent des classes spécifiques :

- 2 classes CLIS à l'école primaire Debussy (17 enfants)
- 1 classe pour enfants sourds à l'école maternelle Cavalier de la Salle (6 enfants)
- 1 classe CLIS à l'école Legouy (12 enfants)

- 1 classe CLIS à l'école élémentaire Balzac (12 enfants)
- 1 classe CLIS à l'école des sapins (12 enfants)
- 1 unité d'enseignement pour enfants autistes à l'école maternelle Catherine Graindor

Les équipements :

Pour permettre l'ouverture de l'unité d'enseignement de l'école Catherine Graindor, la Ville a payé le mobilier et le matériel de la classe.

A chaque fois que cela est nécessaire, la Direction des Temps de l'Enfant fournit du mobilier adapté.

En 2014 il y a eu entre autre :

- 2 chaises « Trip/Trap » adaptable en hauteur avec plan incliné.
- 1 rehausseur de toilettes.

D'autres exemples pour améliorer l'accueil :

Elle assure aussi les salaires des animateurs spécialisés qui accompagnent les enfants pendant les [temps périscolaires](#).

Les [temps périscolaires](#) ce sont les moments avant et après la classe quand l'enfant est à l'école.

Pour aider les enfants handicapés à aller à l'école, les services de la Ville peuvent proposer des organisations particulières qui prennent en compte les besoins de l'enfant.

Pour être le plus efficace possible, le personnel périscolaire communique avec la structure qui suit l'enfant et l'enseignant.

Le personnel est sensibilisé par les infirmières de la Direction du Temps de l'Enfant.

Cette sensibilisation concerne tous les types de handicaps.

Cette sensibilisation a lieu en début d'année.

Certains animateurs ont eu également une formation **spécifique** sur les troubles du comportement.

Spécifique veut dire spéciale.

Cette formation de 9 heures a été faite par le CRAHN (Centre de Ressources pour l'Autisme en Haute-Normandie).

Le personnel de la Mairie est également formé aux besoins particuliers des enfants handicapés accueillis dans les établissements de la Ville.

Il y a des personnes qui réfléchissent aussi à améliorer :

- La façon de travailler des personnels qui encadrent les enfants.
- Les bonnes pratiques à adopter tous les jours.
- L'échange d'informations entre les familles et les professionnels.
- Les outils de travail et d'évaluation.

Ce qui a été proposé et mis en place :

- Une réunion avec :
 - Les médecins.
 - Les inspecteurs de l'Education Nationale.
 - La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
 - La Direction des Temps de l'Enfant de la Ville.

Cette réunion a lieu une fois par an.

Un bilan **annuel** est fait, ce qui permet de proposer et de trouver de nouvelles améliorations pour la rentrée scolaire suivante.

Annuel veut dire tous les ans.

- Les infirmières de la Mairie représentent la ville de Rouen pour :
 - Les signatures des Projets d'Accueil Individualisé (PAI).
 - Les réunions d'Equipes de Suivis de Scolarité (ESS).
 - Les réunions d'équipes éducatives.

- La collaboration entre les services de la Direction des Temps de l'Enfant pour :
 - Préparer le passage de la crèche à l'école maternelle et de l'école maternelle à l'école primaire.
 - Partager avec les accueils de loisirs les aménagements mis en place pour les enfants handicapés **scolarisés**.

Scolarisé veut dire aller à l'école.
 - La création du document « Collaboration de la Ville pour l'accompagnement des temps scolaires et/ou périscolaires ». Ce document a été validé par l'Education Nationale.
 - La collaboration avec les enseignants référents de l'Education Nationale qui permet une meilleure prise en charge des enfants handicapés scolarisés, surtout sur les **temps périscolaires**.
- Les **temps périscolaires** ce sont les moments avant et après la classe, quand l'enfant est à l'école.

Ce qui est prévu pour 2015 :

Une plus grande collaboration avec les équipes pédagogiques des CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire).

Ce travail permettra de proposer aux enfants un accueil adapté et une meilleure intégration grâce à des ateliers accessibles à tous sur les temps périscolaires.

« L'art du bouchon » : une action de sensibilisation !

La ville de Rouen propose un atelier éducatif sur le temps périscolaire.

Les objectifs de cet atelier sont :

- La sensibilisation aux handicaps.
- La sensibilisation à la récupération et au recyclage.
- La création d'une œuvre d'art à partir de bouchons en plastique.

Le déroulement de cet atelier se fait :

- A la pause du déjeuner avec l'atelier de création et de sensibilisation.
- Pendant la semaine du festival « Récres d'été » avec l'exposition des œuvres qui valorise l'atelier et le travail des enfants.
- Toute l'année avec la collecte des bouchons et le [challenge](#) sur la quantité de bouchons récoltée.

[Challenge](#) veut dire record.

Les sensibilisations se font en partenariat avec des associations spécialisées.

Les centres de loisirs :

Les enfants handicapés peuvent être accueillis en centre de loisirs. Cependant avant l'accueil des enfants, un travail est fait avec le service éducation pour qu'il y ait une prise en charge adaptée.

En septembre 2015, le groupe scolaire Rosa Parks et le centre de loisirs du même nom ouvriront leurs portes. Ils seront entièrement accessibles.

Le festival « Récres d'Eté » :

Pendant le festival, les créations réalisées pendant l'atelier «L'art du bouchon » ont été exposées à l'Hôtel de Ville.

Le Contrat Partenaires Jeunes (CPJ) :

Le CPJ est un contrat passé entre un jeune rouennais (entre 6 et 20 ans), la Ville et la [CAF](#) :

- La Ville et la CAF financent une partie de l'inscription annuelle à un loisir sportif ou culturel au jeune.
- Le jeune s'engage à faire son activité sérieusement et à participer à une action citoyenne.

CAF = Caisse d'Allocations Familiales.

Le CPJ a permis plusieurs actions citoyennes dont une partie a été faite sur le thème du handicap :

- Donneurs de voix :
 - 8 jeunes ont participé à l'enregistrement de livres sonores pour des enfants mal voyants ou aveugles.

Cette action a été réalisée en partenariat avec le GIHP (Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques), l'association « Donneurs de voix » et les bibliothèques de la Ville.

Les CD audio ont été distribués dans les bibliothèques de la Ville.

- Parcours accessibilité :
 - Depuis plusieurs années le CPJ travaille avec le Centre Normandie Lorraine.

Les jeunes sont sensibilisés aux difficultés du handicap visuel.

Cette année, le parcours accessibilité s'est déroulé pendant toute une journée.

Les jeunes se sont mis en situation de handicap visuel en se bandant les yeux.

Ils ont fait du tir à l'arc et ont découvert le **torball**.

Le **torball** est un jeu de ballon joué par des personnes handicapées visuelles.

Ils ont préparé leur repas et se sont déplacés en ville.

En 2015, un film sera réalisé sur cette journée.

- Rallye accessibilité :
→ 8 jeunes entre 8 et 12 ans ont participé à « La chasse aux sourires ».
Ce rallye est organisé en partenariat avec l'APF (Association des Paralysés de France).
Le rallye se déroule dans les rues du centre de Rouen.
Les jeunes sont partis à la recherche des « Lilys ».
Les « Lilys » sont le symboles de « La fête des sourires ».
Les jeunes étaient accompagnés d'enfants de l'Institut d'Education Motrice.

E - L'accès aux commerces

Une aide **FISAC** pour la mise en accessibilité :

FISAC = Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

Le FISAC a pour objectifs :

- De renforcer l'**attractivité** du cœur de ville.
Attractivité veut dire qui est agréable, attirant.
- D'améliorer la qualité de vie dans les espaces publics.
- De développer l'activité commerciale sur la rive droite et sur la rive gauche de la Seine.
- De faire du centre ville de Rouen un « centre commercial à ciel ouvert ».

Les Chambres Consulaires et l'Association « les Vitrines de Rouen » (associations des Commerçants et des Artisans) participent à ce projet.

En plus du FISAC, la Ville de Rouen propose une aide aux commerçants et aux artisans qui le souhaite pour la mise en accessibilité de leur commerce et de leur boutique.

F - Le parcours de vie

La taxe d'habitation :

Le 21 avril 2015, le Conseil Municipal a voté un [abattement fiscal](#) de 10 % en faveur des personnes handicapées.

[Un abattement fiscal](#) est une réduction d'impôts.

Le Contrat Local de Santé (CLS) :

Le Contrat Local de Santé a pour objectif de soutenir les actions locales (territoire de Rouen) qui concernent la santé. Vous pouvez avoir plus d'informations sur le CLS en allant sur [rouen.fr](#)

Début 2014, la ville de Rouen a signé un Contrat Local de Santé (CLS).

L'un des objectifs du CLS est de :

- « Faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des populations les plus vulnérables ».
- Apporter un soutien à l'entourage des personnes en situation de handicap.
- Former les agents d'accueil à la difficulté des divers dossiers de demande spécifiques de type AAH (Allocations Adulte Handicapé).
- Former les professionnels à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Echanger entre professionnels et structures pour faciliter les parcours de vie des personnes.

L'Atelier Santé Ville :

Au mois de novembre, l'adjointe au Maire pour le handicap et la coordinatrice accessibilité handicap ont été invitées par la radio HDR.

Elles ont participé à l'émission « L'air de rien » dont le thème était l'accessibilité.

5 - La Ville et ses agents

A - L'accès à l'emploi

Le 7 novembre 2011, la Ville a signé une convention de 3 ans avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Cette convention a permis :

- De garder des emplois.
- De former des agents.
- De favoriser l'embauche de personnes en situation de handicap.

En 2014, la ville de Rouen compte 158 agents en situation de handicap.

Les actions réalisées en matière de maintien dans l'emploi :

- Les bilans de compétences :

Des agents en situation de handicap ou ayant des difficultés qui diminuent leurs capacités de travail ont fait un bilan de compétences.

Ces bilans ont permis de faire un point sur les capacités et les motivations des agents concernés.

Ces agents pourront bénéficier de formations spécifiques ou changer de poste pour avoir un emploi plus adapté.

Cette année, 2 agents ont fait un bilan de compétences.

3 agents ont fait des formations pour pouvoir changer d'emploi à la Mairie.

- Des aménagements de postes :

La Ville accompagne les agents qui souhaitent avoir un aménagement de poste de travail.

Lorsqu'un agent a des **restrictions** médicales d'**aptitude** pour son poste de travail, une étude **ergonomique** est faite avec lui.

Restriction veut dire limitation.

Aptitude veut dire capacité, compétence.

L'ergonomie c'est l'étude des conditions de travail d'un salarié.

Elle a pour objectif d'améliorer le confort du poste de travail.

Grâce à l'étude ergonomique, les aménagements nécessaires sont identifiés avec l'agent et sa direction.

Des solutions adaptées sont trouvées et mises en place.

Cette année, 6 agents ont pu bénéficier d'un aménagement de poste.

- Des équipements adaptés et des aides matérielles pour les postes de travail :

La Ville aide financièrement les agents en situation de handicap qui doivent acheter du matériel pour travailler dans de bonnes conditions.

Le matériel est souvent cher et les personnes ne peuvent pas l'acheter seul.

La Ville aide aussi ces agents à remplir leur dossier de demande de financement.

Exemples de matériels achetés en 2014 :

- 7 paires de chaussures orthopédiques.
- 8 appareils auditifs.

Exemples d'équipements de postes en 2014 :

- 5 sièges ergonomiques.
- 2 sièges assis-debout.
- 1 table réglable.
- 1 adaptation de siège conducteur.
- 1 dictaphone lecteur carte.
- 1 armoire adaptée.

- 3 adaptations spécifiques au poste de travail.

Bilan concernant le recrutement de personnes en situation de handicap pour l'année 2013 - 2014 :

Le 14 septembre 2012 la ville de Rouen a signé une [convention](#) avec Cap Emploi.

Une [convention](#) c'est un accord, un partenariat.

Cette convention a été signée pour une durée de 2 ans.
Elle a été signée de nouveau en septembre 2014.

Ce partenariat entre la Ville et Cap Emploi a permis d'embaucher :

- 3 personnes en contrat d'apprentissage en 2013.
- 3 personnes en contrat d'apprentissage en 2014.
- L'accompagnement [individualisé](#) des apprentis en situation de handicap.

[Individualisé](#) veut dire personnalisé, spécifique.

La ville de Rouen a signé un partenariat avec le GIP FEPH (Groupement d'Intérêt Public Formation Emploi des Personnes Handicapées).

Cet accord assure un accompagnement et un suivi individuel aux jeunes en situation de handicap pendant leur apprentissage.

Une attention particulière est portée sur les besoins du jeune dans l'apprentissage de son métier mais aussi dans sa vie personnelle. Il peut ainsi bénéficier d'heures de soutien scolaire si il en a besoin.

Il y a aussi régulièrement des réunions avec l'équipe pédagogique qui accompagne le jeune pour vérifier que tout se passe bien.

- 6 conventions d'accompagnement ont été signées avec le GIP FEPH en septembre 2013.

- 5 conventions d'accompagnement ont été signées avec le GIP FEPH en septembre 2014.
- L'aide financière aux jeunes apprentis :

Chaque jeune apprenti reçoit une aide financière de 1 525€.

Cette aide a permis de financer par exemple :

- Le permis de conduire.
- L'achat d'un véhicule pour les déplacements d'un jeune de son domicile à son travail ou au Centre Formation d'Apprenti (CFA).
- L'achat de matériel d'apprentissage.
- L'accueil de stagiaires en situation de handicap :

La Ville a accueilli 3 stagiaires en situation de handicap.

En 2013, la Ville a signé un contrat avec l'Adapt (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées).

Ce contrat a permis à un jeune de faire son stage au Musée des Beaux-arts de Rouen.

Le stage s'est terminé à la fin de l'année 2014.

Un partenariat avec des ESAT (Etablissement de Services d'Aide par le Travail) et des EA (Entreprises Adaptées) :

La Ville de Rouen a fait appel aux services de ces entreprises pour :

- Travailler avec le centre de production des plantes de la Ville.
[Quotidiennement](#) l'Esat « Le Pré de la bataille » met à disposition des travailleurs.
[Quotidiennement](#) veut dire tous les jours.

- Nettoyer et entretenir des vêtements de travail.
Cette demande est faite par la Ville mais aussi par le **CCAS** de Rouen.
CCAS veut dire Centre Communal d'Action Sociale.
- Acheter des fournitures et des tables de jardin.

B - La formation du personnel

Plusieurs formations ont été faites :

- La formation « Accueillir et renseigner les personnes handicapées mentales ».
- Cette formation fait partie de la démarche engagée par la Mairie pour l'apposition du pictogramme **S3A** 

S3A = Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité

La formation a été faite par l'Urapei de Haute Normandie.
Il y a eu 2 sessions de 2 jours et 28 agents ont été formés.

- La formation « Accueil des publics en situation de handicap »

La formation a été faite par le CNFPT (Centre National de la Fonction Public Territoriale).

4 agents ont suivi cette formation de 2 jours.

Ces formations ont permis aux agents de :

- Connaître et comprendre les différents handicaps.
- Connaître et comprendre les difficultés des personnes handicapées.
- Connaître les textes de loi liés au handicap.
- Trouver les bonnes solutions pour améliorer l'accueil des personnes.
- Adapter son comportement et ses pratiques professionnelles selon la situation et la personne.

C - Une initiative du personnel

Certains agents de la Ville ont organisé **au sein des** services de la Mairie une **collecte** des bouchons en plastique.

Au sein de(s) veut dire parmi.

Une **collecte** veut dire un ramassage, une récolte.

Cette collecte est ensuite donnée à l'association « Bouchons 276 ».

Il y a 2 points de collecte :

- L'Hôtel de Ville.
- Le bâtiment « Charlotte Delbo » (rive gauche).

Cette année, pendant la « 19^{ème} journée pour la prévention routière » 3,5 tonnes de bouchons ont été collectées.

L'objectif pour 2015 est de dépasser les 4 tonnes.

D - Des aides sociales

Depuis plusieurs années, la Ville aide financièrement les salariés qui ont un enfant en situation de handicap.

La Ville leur verse tous les mois une allocation.

Pour en **bénéficier**, les salariés doivent en faire la demande.

Bénéficier veut dire obtenir, profiter de.

Conclusion

Depuis longtemps, la ville de Rouen a une démarche d'accessibilité en faveur des personnes handicapées.

Cette mise en accessibilité de la Ville profite à toutes les personnes qui vivent et travaillent à Rouen ou visitent la ville.

L'accessibilité permet d'améliorer le bien être et le confort des gens au quotidien.

Beaucoup d'actions existent déjà :

- Les manifestations organisées par la Ville.
- L'accès à la culture.
- L'accès à l'emploi.
- L'accueil des enfants porteurs de handicap.

Toutes ces actions continueront, et d'autres se mettent en place :

- La mise en place du pictogramme S3A 
- L'accessibilité de cheminements prioritaires en ville.
- La volonté de labelliser certains sites « Tourisme et Handicap ».
- L'installation de matériels pour un meilleur accueil des personnes malentendantes / déficients auditifs.

Depuis le 1er janvier 2015, la Créa est devenue la Métropole Rouen-Normandie.

Cela a entraîné une réorganisation de certains services de la ville de Rouen.

Malgré cela, la Ville veut encore améliorer l'accessibilité :

- Des ERP (Etablissements Recevant du public).
- Des IOP (Installations Ouvertes au Public).
- Des cheminements.
- Des espaces verts.
- Des logements.
- Des chaînes de déplacements : domicile, travail, loisirs, écoles, commerces.

La volonté de la Ville est de prendre en compte le handicap dans tous ses projets.

Pour l'aider et l'accompagner dans cette démarche en faveur du handicap, la Ville doit consolider ses partenariats avec les associations.

Cette collaboration se fait notamment grâce à la CCPA (Commission Communale Pour l'Accessibilité).

Annexes

Structures installées dans les Jardins de l'Hôtel de Ville :



Barres de traction et disques rotatifs pour l'échauffement.



Plaquette de communication réalisée par la Direction des Temps de l'Enfant :

● Contacts

CRÈCHES
De 10 semaines à 5 ans révolus

Île aux Trésors
196, rue Albert Dupuis
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 61 74 97

Voie Lactée
Terre des enfants
16, avenue de Grammont
76100 ROUEN
Tél. : 02 35 63 65 60

Étoile du Sud
4, rue Roger Bésus
76100 ROUEN
Tél. : 02 32 10 56 05

Graffiti's
10, rue Eustache de la Querrière
76100 ROUEN
Tél. : 02 35 72 03 38

ÉCOLES
Maternelles / Élémentaires

Infirmières municipales
Tél. : 02 76 08 89 71
ou 02 76 08 90 41

ACCUEIL DE LOISIRS
Accueil de loisirs 3 à 6 ans

Achille Lefort
97 rue du Renard
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 88 79 14

Le Petit Prince
Rue des Petites Eaux de Robec
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 70 58 42

Dolto
79 rue Jean Baptiste Lullii
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 60 18 97

Accueil de loisirs 6 à 13 ans

St Sever / les Essarts
10-12 rue Saint-Julien
76100 ROUEN
Tél. : 02 35 58 04 04

François Salomon
8 rue Le Verrier
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 59 85 19

Du Renard
154 rue du Renard
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 72 86 04



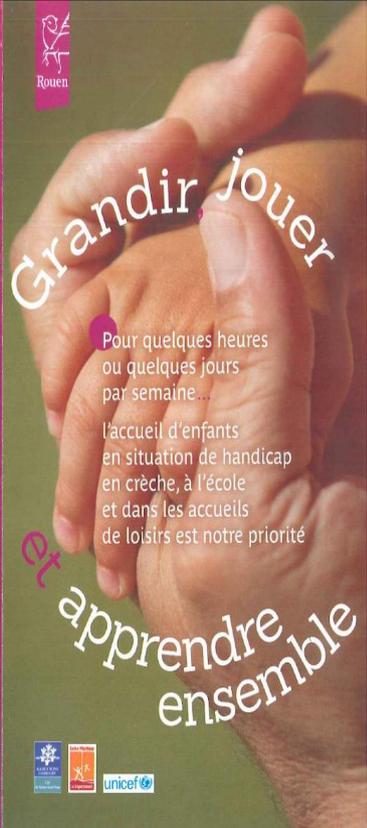

● Renseignements

Maison Départementale des Personnes Handicapées
13, rue Poret de Blosserville
76000 ROUEN
Tél. : 02 32 18 86 87
Fax : 02 35 62 85 58
mdph@c76.fr

Ville de Rouen
rouen.fr
Service Petite Enfance : 02 35 08 86 50

Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime
caf.fr





Grandir, jouer

Pour quelques heures ou quelques jours par semaine... l'accueil d'enfants en situation de handicap en crèche, à l'école et dans les accueils de loisirs est notre priorité

et apprendre ensemble

Grandir, jouer et apprendre ensemble

Notre exigence de solidarité nous incite à une politique d'intégration sans faille au profit des personnes les plus fragilisées. Favoriser l'accès des enfants en situation de handicap en structure collective, quelle qu'elle soit, dès le plus jeune âge est une nécessité. Nos équipes s'attachent de proposer une large palette de réponses aux enfants et aux parents concernés, en matière d'insertion, d'accompagnement et de bien-être. Afin d'optimiser ce travail les agents de la Ville sont régulièrement formés au regard de nos engagements pour l'accueil du jeune enfant.

Christine de Cintré
Conseillère municipale déléguée à la petite enfance

● Crèches

OÙ ?
4 établissements d'accueil du jeune enfant avec des places dédiées aux enfants en situation de handicap : Terre des Enfants, Île aux Trésors, Étoile du Sud, Graffiti's.

QUAND ?
Un accueil de quelques heures à quelques jours par semaine jusqu'à 5 ans révolus.

COMMENT ?
Inscription auprès de la directrice de la crèche.

PAR QUI ?
Accueil par des professionnels de la petite enfance, formés, avec le soutien du médecin et de la psychologue du service.

● Écoles

OÙ ?
Toutes les écoles, mais certaines structures sont plus adaptées pour l'accueil des enfants à mobilité réduite.

QUAND ?
L'emploi du temps de l'enfant est établi collectivement en Équipe de Suivi de Scolarisation.

COMMENT ?
Pré-inscription en Mairie, qui affectera l'enfant en fonction de la carte scolaire vers l'école de secteur. Orientation possible en fonction du handicap pour l'intégration de l'enfant dans les meilleures conditions.

PAR QUI ?
Les professionnels de la Mairie (personnel de restauration, animateurs des temps périscolaires) sont en cours de formation sur le handicap. Des sensibilisations ciblées sont également mises en place sur les écoles en fonction des besoins identifiés.

● Accueils de loisirs

OÙ ?
Tous les accueils de loisirs, certaines structures seront plus adaptées pour l'accueil des enfants à mobilité réduite.

QUAND ?
Accueil de quelques heures à quelques jours par semaine, les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires.

COMMENT ?
Inscription auprès des directeurs des structures, pour adapter le contact et l'accueil en fonction des besoins.

PAR QUI ?
Les animateurs sont stagiaires ou titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Une formation est délivrée aux directeurs des structures.



Le réseau

Possibilité de travail en partenariat avec les professionnels spécialisés qui assurent le suivi de l'enfant en accord avec les parents. À la demande des familles, un Projet d'Accueil Individualisé peut être envisageable dans ces trois lieux d'accueil.

Documents réalisés en Facile À Lire et à Comprendre (FALC) :



Attestation d'accueil

Mode d'emploi pour faire une demande

Ce document a été réalisé avec la collaboration de l'association TEAM et de l'Urapei Haute-Normandie.



1 - L'attestation d'accueil, c'est quoi ?

Une attestation d'accueil, c'est un document qui confirme que vous recevez quelqu'un chez vous.

L'attestation d'accueil permet de loger une personne étrangère.

La personne qui fait la demande d'attestation doit **habiter Rouen**.

Elle doit présenter une pièce d'identité à la personne qui la reçoit.

La personne qui fait la demande est locataire ou propriétaire de son logement.

En France, on peut accueillir une personne étrangère pour une durée de **90 jours maximum**.

90 jours = 3 mois



CALENDRIER

2 - Comment faire pour demander une attestation d'accueil ?

Etape 1 :

La personne qui fait la demande vient à la Mairie.

Elle doit remplir le document sur place avec toutes les informations obligatoires.

Quand elle a terminé de remplir le document, elle le redonne à la personne qui la reçoit.

Ce document sera signé par Monsieur le Maire.

Etape 2 :

La personne qui fait la demande vient rechercher le document signé par Monsieur le Maire environ 10 jours après.



3 - Voici la liste des **documents originaux** à apporter :



Pas de photocopies !

Les justificatifs de votre domicile

Si vous êtes locataire, apportez :

- Votre contrat de location ou votre dernière taxe d'habitation
- 1 facture de moins de 3 mois, par exemple :
 - une quittance de loyer
 - ou une facture d'électricité
 - ou une facture de gaz
 - ou une facture de téléphone
 - ou une facture d'eau

Si vous êtes propriétaire, apportez :

- votre titre de propriété ou votre dernière taxe foncière
- 1 facture de moins de 3 mois, par exemple :
 - une quittance de loyer
 - ou une facture d'électricité
 - ou une facture de gaz
 - ou une facture de téléphone
 - ou une facture d'eau



Attention ! Vous devez connaître la surface en m² .
de votre logement.

m² veut dire mètre carré.

Le mètre carré sert à calculer une surface.

Vous devrez noter cette information sur le document.

Les justificatifs des revenus du foyer

Revenus dans cette phrase veut dire argent

Foyer veut dire logement

Vous devez apporter :

- votre dernière feuille d'impôts sur le revenu.
- vos 3 derniers bulletins :
 - de salaire
 - ou d'allocations de chômage
 - ou de décompte de sécurité sociale
 - ou de pension de retraite

Si vous êtes commerçant apportez :

- votre dernière attestation comptable

Si vous avez une allocation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) apportez :

- votre dernière attestation de la Caisse d'Allocations Familiales

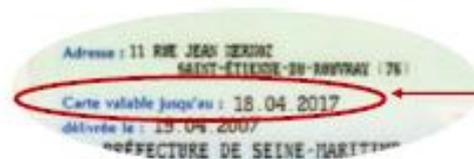
Les justificatifs d'identité

La personne qui fait la demande doit apporter :

- sa carte nationale d'identité
- ou son passeport
- ou sa carte de résident

Le justificatif d'identité doit être valide.

Valide veut dire que la date inscrite sur le document est toujours bonne.



La personne qui fait la demande d'attestation doit connaître :

- le nom de la personne qu'elle accueille
- son ou ses prénom(s)
- sa date de naissance et son lieu de naissance
- sa nationalité
- son adresse complète (du pays d'où elle vient)
- son numéro de passeport
- les dates de son séjour

4 - Quel est le prix de l'attestation d'accueil ?

Faire une demande pour une attestation d'accueil est un payant.



service

Le prix de l'attestation d'accueil est de 30 €.

Vous payez les 30 € avec un timbre fiscal.

Vous pouvez acheter le timbre fiscal :

- dans un bureau de tabac
- ou à la Préfecture - 7 Place de la Madeleine à Rouen
- ou au Centre des impôts - Quai Jean Moulin à Rouen
- ou à la Trésorerie Principale Municipale
au 110 / 112 Avenue du Mont Riboudet à Rouen

5 - Précisions :

Si vous faites la demande pour une personne de moins de 18 ans qui vient sans ses parents, vous devez avoir une lettre écrite à la main par les parents ou le tuteur.

Les parents doivent écrire combien de temps dure le séjour de l'enfant.

Ils doivent expliquer pourquoi l'enfant fait ce séjour.

Cette lettre doit être signée par les 2 parents ou le tuteur.

6 - Assurance Médicale :

L'assurance médicale est prise :



- Soit par la personne qui fait la demande pour la personne étrangère
- Soit par la personne étrangère dans son pays.

L'assurance médicale est obligatoire.



Ecrivain Public

Comment rencontrer un écrivain public ?

Ce service **gratuit et confidentiel** est assuré par les bénévoles de l'association **AGIRabcd**.

Ce document a été réalisé avec la collaboration de l'association **TEAM** et de l'**Urapei Haute-Normandie**.



L'écrivain public est une personne qui vous aide à :

- Rédiger un courrier
- Compléter ou remplir un formulaire
- Expliquer un document
- Conseiller et Orienter auprès d'un organisme, d'une association ou des services administratifs

Les permanences sont assurées à :

- **Hôtel de Ville de ROUEN**, Place du Général de Gaulle

Permanence tous les 1^{er} lundi de chaque mois de 14h à 17h.

En mai, exceptionnellement, le lundi 11 mai 2015.

L'agent d'accueil vous orientera.

- **Centre administratif du Châtelet**, Place Alfred de Musset

Permanence tous les mardis de 9h à 12h.

- **Maison Saint-Sever**, Centre commercial de Saint-Sever, 10/18 Rue Saint Julien au 1^{er} étage.

Permanence tous les jeudis de 9h à 12h (sauf le 30 avril 2015 et le 7 mai 2015)



Pour tout renseignement, téléphoner à l'Hôtel de Ville au 02.35.08.69.00